

Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»

PARTIE A

1. IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16RFOP007
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER Réunion Conseil Régional 2014-2020
Version	2015.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	25 avr. 2016

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Key information on the implementation of the operational programme for the year concerned, including on financial instruments, with relation to the financial and indicator data.

Suite à l'adoption du PO FEDER 2014-2020, en décembre 2014, le premier semestre de l'année 2015 a été consacré à la mise en place de l'organisation et des outils de gestion du programme, étant entendu que le projet de Descriptif de Système de Gestion et de Contrôle (DSGC) avait été adressé à l'autorité d'audit dès décembre 2014 et que le guichet d'accueil des porteurs de projets était opérationnel depuis 2014 :

- élaboration concertée des fiches actions avec adoption des critères de sélection lors du CNS du 30 avril 2015
- élaboration du plan d'évaluation et adoption lors du CNS du 30 avril 2015
- définition de la stratégie de communication et adoption par procédure écrite du CNS en juillet 2015
- recrutement, formation et mise en place des services instructeurs regroupés au sein de quatre guichets uniques
- finalisation des documents types

Conformément aux nouvelles dispositions, les premières opérations ont été programmées par décision du Président de la Région Réunion (s'agissant de subventions inférieures à 23 000 €) le 30 juillet 2015 après avis du CLS, le 2 juillet 2015. Quatre autres CLS ont eu lieu en août, septembre et octobre 2015. Les opérations ont ensuite été programmées par décision du Président ou en Commission Permanente, selon les montants engagés, tout au long de cette période. La dernière Commission Permanente de l'année a eu lieu le 3 novembre 2015, en raison de la tenue des élections régionales. La programmation de l'année 2015 s'est donc concentrée sur quatre mois, de juillet à novembre.

Au cours de cette période, 77 opérations ont été programmées, représentant un montant FEDER de 17 809 439 € et un montant total de 32 544 928 €.

La programmation a été essentiellement consacrée aux opérations relevant du développement économique et de l'innovation qui représentent 93 % des montants programmés et 90 % des projets.

Il s'agit, en premier lieu, de la poursuite du soutien aux entreprises, sur des dispositifs d'aide connus des bénéficiaires et principalement adossés aux aides à finalités régionales adoptées par la Commission en 2014. Les projets étaient donc nombreux et l'instruction de ces dossiers a pu débuter dès le second trimestre 2015. En second lieu, le soutien aux structures de transferts d'innovation, permettant la constitution d'un environnement favorable aux projets innovants des entreprises, s'est inscrit dans la dynamique initiée lors des travaux d'élaboration de la S3. De plus, un appel à projets a été lancé le 1er août 2015 pour des programmes de recherche dans les domaines retenus, les réponses ayant été transmises avant le 30 septembre. L'analyse en cours de ces propositions conduira à

une programmation des opérations au cours du premier semestre 2016.

Les 7 autres opérations programmées en 2015 représentent moins de 10% des opérations programmées et moins de 7% du montant FEDER engagé. Elles concernent :

- l'axe 2 "améliorer l'accès aux TIC par une stratégie d'aménagement numérique" (1 opération)
- l'axe 4 "progresser vers la transition énergétique et l'autonomie électrique" (2 opérations)
- l'axe 5 "renforcer la prévention des risques, la gestion rationnelle des ressources et la valorisation du patrimoine" (2 opérations)
- l'axe 7 "répondre à la dynamique démographique en augmentant les services à la population" (1 opération)
- l'axe 9 "assurer une mise en œuvre efficiente du programme" (1 opération)

Aucune opération n'a été programmée au titre des infrastructures d'échange (axe 6) et de la compensation des surcoûts liés à l'ultrapériphérie (axe 8). En effet, il s'agit de projets de grande ampleur (nouvelle route du littoral, nouvelle entrée ouest de Saint-Denis, port, aéroport,...), nécessitant de lourdes études et relevant, pour certains, de la procédure « grand projet ».

À ce stade de la programmation, aucune de ces opérations n'a été physiquement et financièrement achevée en 2015. Ainsi, les valeurs des indicateurs inscrites dans ce rapport sont issues des estimations retenues lors de la programmation des opérations.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE	<p>13 dossiers ont été programmés en 2015 au titre de cet axe, dans le cadre des deux OS :</p> <p>OS1 : Augmenter l'activité de RDI en augmentant les capacités notamment humaines</p> <p>Deux opérations ont été programmées en 2015.</p> <p>Il s'agit pour l'une d'elle, du soutien de 14 allocations de recherche de doctorat pour une durée de 36 mois, pour des thèses inscrites dans les secteurs prioritaires de la S3. Ce dispositif de soutien a pour objectif de soutenir et de promouvoir la recherche de haut niveau en permettant aux étudiants de réaliser des études de 3ème cycle avec une perspective d'insertion après l'achèvement de leur thèse, mais aussi de servir le rayonnement de La Réunion en encourageant l'augmentation du nombre de chercheurs, en particulier dans les domaines dans lesquels La Réunion dispose d'un avantage spécifique.</p> <p>La seconde opération porte sur la recherche agronomique. Le programme proposé par le CIRAD concerne l'amélioration de la qualité et de la diversité de la production locale. Les recherches menées par le CIRAD permettent de conforter le rôle de La Réunion en tant que plate-forme européenne de recherche en milieu tropical et en matière de bioéconomie.</p> <p>Ces deux opérations n'ont pas d'impact sur l'indicateur CO25 (nombre de chercheurs travaillant dans des structures améliorées) dans la mesure où elles ne s'accompagnent pas d'une amélioration des infrastructures concernées.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>OS2 : Augmenter l'offre des entreprises sur les marchés locaux et extérieurs dans les domaines de la S3</p> <p>11 dossiers ont été programmés au titre de cet OS, représentant un coût FEDER de plus de 2,26 millions d'euros. Il s'agit des programmes d'actions annuels des structures de l'innovation : technopole, pôle de compétitivité, pépinière d'entreprises.</p>
2	<p>AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE</p>	<p>Un dossier a été programmé dans le cadre de l'objectif spécifique suivant, pour un coût total de 259 800 € :</p> <p>OS 3 – Augmenter la couverture de l'île en très haut débit</p> <p>L'opération programmée concerne l'étude relative à la mise à jour du Schéma Directeur Territorial pour l'Aménagement Numérique (SDTAN), porté par la collectivité régionale. Cette étude, qui doit être finalisée en juillet 2016, est un préalable avant d'entrer en phase opérationnelle de déploiement du projet Très Haut Débit Régional sur l'île.</p> <p>Concernant l'autre OS de l'axe 2 :</p> <p>OS 4 : Augmenter l'usage des e-services</p> <p>A ce jour, les projets envisagés pour 2016 concernent la constitution de bases de données sur l'occupation du sol au moyen d'un système d'information géographique (SIG) et le partage d'informations géographiques entre les services de l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics.</p>
3	<p>AMELIORER LA COMPETITIVITE DES</p>	<p>56 opérations ont été programmées en 2015, dans le cadre des 2 OS :</p> <p>OS 05 : Augmenter la création d'entreprises nouvelles, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme,</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
	ENTREPRISES	<p>agro-nutrition)</p> <p>18 dossiers ont été agréés en faveur de 17 entreprises, pour un coût public de 1 892 462 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 entreprises relèvent d'un secteur prioritaire • 3 entreprises d'un secteur non prioritaire <p>Ces 17 entreprises ont prévu la création de 65,5 emplois nouveaux (6 emplois dans le numérique, 14 dans le tourisme, 45,5 dans l'agroalimentaire et les autres secteurs).</p> <p>OS 06 : Augmenter les parts de marchés (locaux et extérieurs) des entreprises, en vue de maintenir ou de créer de l'emploi, notamment dans les secteurs prioritaires.</p> <p>38 dossiers ont été agréés en faveur de 32 bénéficiaires, pour un coût public de 13 158 368 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 23 entreprises pour la réalisation d'investissements, dont : <ul style="list-style-type: none"> • 1 entreprise du secteur touristique (extension d'un hôtel 4* situé dans les Hauts) : 2 emplois nouveaux • 2 entreprise du secteur numérique : 2 emplois nouveaux • 6 entreprises du secteur agroalimentaire : 19 emplois nouveaux • 14 entreprises relevant des autres secteurs : 19 emplois nouveaux - 9 organisations professionnelles ont été aidées pour la réalisation de leur programme d'action. Dans ce cadre, une centaine d'entreprises a bénéficié d'un soutien non financier et 40 entreprises, tous secteurs confondus, ont participé à 4 manifestations et salons internationaux afin de rechercher des débouchés et faire connaître leur savoir-faire. <p>En outre, deux études de portée générale – une relative au positionnement compétitif international de La Réunion et la seconde relative à l'économie circulaire à La Réunion – ont été programmées.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
4	<p>PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE</p>	<p>2 opérations ont été programmées au titre de cet axe et de l'OS 8 : Augmenter la production d'énergie renouvelable</p> <p>2 dossiers de climatisation solaire sur des immeubles tertiaires ont été conventionnés en 2015, représentant un coût public de 52 286 €. Ces équipements auront un impact positif sur l'environnement avec un volume annuel estimé de 28 TeqCO2 évités. D'autres projet similaires sont en cours d'instruction. Les projets de valorisation de la biomasse ou du biogaz sont en cours d'élaboration par les porteurs et seront déposés en 2016.</p> <p>Concernant les autres OS de l'axe 4 :</p> <p>OS 7 : Substituer l'énergie thermique des mers à l'électricité pour la climatisation des bâtiments tertiaires</p> <p>Le Grand Projet du SWAC NORD a été soumis en décembre 2015. Le dossier SWAC SUD est en cours d'élaboration pour un dépôt fin 2016.</p> <p>OS 9 : Réduire la consommation électrique des infrastructures publiques et des logements à caractères sociaux</p> <p>17 dossiers sont en cours d'instruction pour la mise en place de CES sur 805 logements et sur deux bâtiments publics. En ce qui concerne les CESI chez les particuliers (sous conditions de ressources), le dispositif technique et administratif est finalisé et permettra la mise en place de 1100 équipements en 2016.</p> <p>OS 10 : Limiter la consommation de carburant fossile en augmentant l'usage des transports collectifs et des modes de déplacements</p> <p>Les premières tranches de travaux concernant la Voie Vélo Régionale sont en cours d'études et les dossiers émergeront en 2016 tout comme l'enquête « ménages/déplacement » en cours de définition par le Syndicat Mixte des Transports de la Réunion. En ce qui concerne les pôles d'échanges, la définition des projets est conditionnée à la mise en place de la procédure ITI.</p>
5	RENFORCER LA	2 opérations ont été programmées au titre de cet axe, pour un coût public de 1 214 918 € :

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
	PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE	<p>OS 14 : Accroître la fréquentation touristique du territoire en promouvant le patrimoine naturel et culturel</p> <p>Une opération a été agréée : l'aménagement et l'embellissement du petit boulevard de la plage à Saint Pierre. Cette opération permettra la mise en valeur de 0,2 hectare.</p> <p>OS 15 : Accroître la protection des espèces endémiques menacées</p> <p>Un premier dossier a été engagé afin de protéger l'habitat de l'Echenilleur de la Réunion (Tuit-Tuit), un oiseau endémique classé en danger critique d'extinction par l'UICN. D'autres actions de même type concernant le Pétrel noir, le Papangue ou le Gecko vert de Manapany sont en cours de définition.</p> <p>Concernant les autres OS de l'axe :</p> <p>OS 11b : Assurer la continuité des itinéraires routiers au regard des risques climatiques</p> <p>La suppression des points noirs dans les réseaux essentiels a pour objectif d'améliorer la sécurité des personnes en diminuant la vulnérabilité des réseaux existants. La définition des projets est en cours par les maîtres d'ouvrages concernés et les premiers travaux seront engagés en 2016.</p> <p>OS 12 : Diminuer la quantité de déchets ultimes en recourant à la valorisation énergétique des déchets</p> <p>Les actions de cet OS seront mises en œuvre après l'approbation du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux.</p> <p>OS 13 : Sécuriser l'approvisionnement en eau potable au plan quantitatif et qualitatif</p> <p>L'année 2015 a permis de finaliser un certain nombre d'études et d'autorisation réglementaire dans ce domaine et elles se poursuivront en 2016. Néanmoins, il est prévu de conventionner 2 ou 3 unités de potabilisation en 2016 pour lesquelles les travaux sont prêts à démarrer.</p>
6	SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES	Aucune opération n'a été programmée au titre de cet axe et de son objectif spécifique.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
	PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ECHANGE	<p>OS 16 : Fluidifier et sécuriser le transport routier</p> <p>Les dossiers Grands Projets de la Nouvelle Route du Littoral et de la Nouvelle Entrée Ouest de Saint Denis sont en cours d'élaboration ou de définition. Ces projets majeurs en terme de déplacements demandent des études lourdes et conséquentes. L'engagement du dossier de la NRL est prévu en 2016. En ce qui concerne le dispositif du Trans Eco Express, les premiers tronçons sont en cours d'instruction et seront conventionnés prochainement. Chaque Autorité Organisatrice des Transports travaille sur les priorités de son territoire en matière de création de TCSP puisque les études opérationnelles sont largement avancées dans ce domaine.</p>
7	REpondre à la DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES à LA POPULATION	<p>Une opération a été programmée au titre de cet axe, pour un coût public de 37 924 €. Elle concerne l'objectif spécifique suivant :</p> <p>OS 20 : Augmenter l'offre de services dans les communautés urbaines défavorisées et des Hauts</p> <p>L'opération programmée en 2015 concerne la réalisation de l'étude stratégique de développement urbain durable de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires du Sud (CIVIS) dans le cadre des investissements territoriaux intégrés (ITI). Deux autres études seront menées en 2016 par le Territoire de la Côte Ouest (TCO) et la Communauté Intercommunale du Nord (CINORD). Elles permettront la déclinaison des ITI sur ces territoires.</p> <p>Concernant le développement et l'attractivité des hauts, cette action a été présentée à plusieurs partenaires. En 2015, le partenariat avec le SGH (nouvellement créé) a été consolidé, sur d'une part, l'imbrication entre les mesures FEADER et celles du FEDER, et d'autre part, sur le rôle d'expertise du SGH sur la problématique des Hauts de l'île.</p> <p>Concernant les autres OS de l'axe :</p> <p>OS 19 : Augmenter la capacité et la qualité d'accueil en établissements spécialisés des personnes dépendantes dont le maintien en milieu ordinaire n'est pas possible</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Cette action a pour objectif d'améliorer l'offre d'accueil pour ces publics particuliers en diversifiant les typologies d'hébergement et les modes de prise en charge. A ce titre, en 2016, suite à des réunions de travail avec le Département notamment, des dossiers devraient être programmés.</p> <p>OS 21 : Accompagner la croissance démographique en matière d'éducation et de formation</p> <p>Un dossier a été reçu et sera présenté en 2016 : il s'agit de la construction d'un lycée dans le nord de l'île, permettant l'accueil de 1 300 élèves.</p>
8	COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE	<p>Aucune opération n'a été programmée en 2015 au titre de cet axe. Les actions suivantes sont prévues :</p> <p>OS 22 : Compenser les surcoûts liés au transports des marchandises et à l'installation des entreprises afin d'améliorer leur compétitivité</p> <p>A ce jour, près d'une centaine d'entreprises a sollicité des aides au titre des dispositifs de compensation des surcoûts de transport (intrants et extrants). Ces dossiers seront programmés en 2016.</p> <p>OS 23 : Améliorer la sécurité des personnes exposées aux risques d'inondation</p> <p>Une des actions majeures envisagées concerne les travaux sur la ravine Ermitage. Cette opération d'envergure est en cours d'instruction et les concertations se dérouleront courant 2016.</p> <p>OS 17 b : Accroître le développement économique du grand port pour asseoir son positionnement de port d'éclatement dans la zone Océan Indien</p> <p>L'amélioration des infrastructures portuaires vise à renforcer la compétitivité du grand port et son rôle potentiel de hub par le développement de nouveaux services, l'amélioration et l'augmentation des capacités d'accueil. Le programme d'investissement du GPMDLR est en cours de définition et les premières opérations seront engagées en 2016.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>OS 18 b : Améliorer et mettre aux normes les infrastructures aéroportuaires, afin d'en augmenter la capacité d'accueil et de développer les liaisons régionales et internationales</p> <p>La détermination de la seconde phase d'investissement de l'aéroport est en cours ; en vue d'augmenter la capacité d'accueil et d'intégrer les préconisations réglementaires en matière d'environnement, de sécurité, de respect des servitudes aéronautiques. Le dossier Grand Projet sera soumis en 2016 afin de pouvoir engager les travaux sur les aires de sécurité au seuil des pistes.</p>
9	<p>ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020</p>	<p>OS 22 : Renforcer la capacité administrative des services dans le contexte de transfert de l'autorité de gestion</p> <p>- Ressources humaines</p> <p>La Région Réunion a mobilisé 31 agents pour assurer l'ensemble de ses missions d'autorité de gestion du FEDER 2014-2020 (information, accueil, communication, instruction, contrôles, coordination, gestion budgétaire, ...) ainsi que 7 agents mis à disposition de l'Agile.</p> <p>L'organisation opérationnelle de l'autorité de gestion repose sur 4 guichets thématiques pour l'instruction des dossiers, couvrant l'ensemble des axes prioritaires du programme, et sur un guichet d'accueil commun des porteurs de projets.</p> <p>Un plan de formation des agents affectés à la gestion du FEDER a été défini en fin d'année 2015 pour renforcer leur professionnalisme et gagner en efficacité.</p> <p>Deux opérations ont été programmées en 2015 au bénéfice de l'Office de l'Eau (coût public de 101 414 € pour la prise en charge temporaire de 5 ingénieurs) pour assurer la clôture de la mesure "eau et assainissement" du PO 2007-2013.</p> <p>– Études</p> <p>Des études techniques nécessaires au lancement de la programmation (ingénierie financière, analyse de l'appel à</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>projets recherche notamment) sont en cours et seront programmées en 2016.</p> <p>OS 23 : Mettre en lumière l'action de l'Union Européenne à la Réunion et assurer l'information des acteurs socio-économiques et des bénéficiaires sur le programme</p> <p>Des actions de communication et d'information auprès de la population (presse, TV) et des bénéficiaires potentiels (réunions thématiques, conférence,...) ont été menées conformément à la stratégie de communication ainsi qu'une réunion de lancement du programme, en présence de la Commissaire Cretù. Elles seront programmées en 2016.</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Moins développées	130,00			0,00			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Moins développées	130,00			0,00			Aucun projet d'amélioration des infrastructures de recherche n'a été programmé en 2015

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00		

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS.01 - Augmenter l'activité de RDI en augmentant les capacités notamment humaines

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
IR01	Nombre de docteurs et post doc dans les priorités de la S3	chercheurs	Moins développées	5,00	2011	17,00	14,00		

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR01	Nombre de docteurs et post doc dans les priorités de la S3	5,00	

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	190,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	190,00			19,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	70,00			0,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	70,00			40,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Moins développées	7 500 000,00			0,00			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Moins développées	7 500 000,00			910 873,29			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Moins développées	70,00			0,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Moins développées	70,00			19,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un	0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		soutien			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00		

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	OS.02 - Augmenter l'offre des entreprises sur les marchés locaux et extérieurs dans les domaines de la S3

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
IR02	Nombre de nouveaux services et nouveaux produits des entreprises	Nouveaux services et produits	Moins développées	42,00	2012	60,00			Cet indicateur sera renseigné dans le RAMO 2017 (nécessite la compilation de données statistiques qui ne sont pas disponibles tous les ans).

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative

IR02	Nombre de nouveaux services et nouveaux produits des entreprises		
------	--	--	--

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Moins développées	146 000,00			0,00			
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Moins développées	146 000,00			0,00			
F	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	Entreprises	Moins développées	9 170,00			0,00			
S	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	Entreprises	Moins développées	9 170,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00		
F	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	0,00		
S	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	0,00		

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	OS.03 - Augmenter la couverture de l'île en très haut débit

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
IR03b	Part de foyers/entreprises couverts par le THD	%	Moins développées	0,30	2013	63,00	5,95		Le nombre de locaux couverts par une offre THD a augmenté en 2015 pour atteindre 20 230 (données fournies par les opérateurs Orange et Réunicable/ZEOP) - Rapporté au nombre total de locaux de référence (340 000 locaux identifiés dans le SDTAN), cela porte la part des foyers/entreprises couverts par le THD à 5,95%.

ID	Indicateur	2014 Total	2014
----	------------	------------	------

			Qualitative
IR03b	Part de foyers/entreprises couverts par le THD	0,30	

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	Professionnels de santé	Moins développées	200,00			0,00			
S	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	Professionnels de santé	Moins développées	200,00			0,00			
F	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	Services publics	Moins développées	35,00			0,00			
S	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	Services publics	Moins développées	35,00			0,00			
F	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	Jeu de données	Moins développées	300,00			0,00			
S	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	Jeu de données	Moins développées	300,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	0,00		
S	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	0,00		
F	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	0,00		
S	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	0,00		
F	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	0,00		
S	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	0,00		

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	OS.04 - Augmenter l'usage des e-services

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
IR04	Part des internautes effectuant des démarches administratives en ligne	%	Moins développées	43,00	2013	55,00	43,00		
IR04b	Nombre de patients pris en charge dans le cadre de la télémedecine	patients	Moins développées	0,00	2013	500,00	0,00		

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR04	Part des internautes effectuant des démarches administratives en ligne	43,00	

IR04b	Nombre de patients pris en charge dans le cadre de la télémedecine	0,00	
-------	--	------	--

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	94,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	94,00			18,00			3 entreprises de la filière numérique, 2 du tourisme et 10 de l'agro-nutrition
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	94,00			0,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	94,00			18,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des	Entreprises	Moins développées	30,00			0,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
		subventions									
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	30,00			0,00			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	94,00			0,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	94,00			18,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	30 530 000,00			0,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	30 530 000,00			2 571 960,41			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	710 000,00			0,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	710 000,00			0,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans	Équivalents	Moins développées	277,00			0,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
		les entreprises bénéficiant d'un soutien	temps plein								
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	277,00			65,50			6 emplois créés dans la filière TIC, 14 dans le tourisme, 45,5 dans l'agro-nutrition

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS.05 - Augmenter la création d'entreprises nouvelles, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
IR05b	Nombre d'entreprises nouvellement créées dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)	Entreprises	Moins développées	2 489,00	2010	2 615,00			Cet indicateur sera renseigné dans le RAMO 2017 (nécessite la compilation de données statistiques qui ne sont pas disponibles tous les ans).

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR05b	Nombre d'entreprises nouvellement créées dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)		

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	430,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	430,00			73,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	230,00			0,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	230,00			23,00			1 entreprise du secteur touristique, 2 du numérique et 6 de l'agro-nutrition
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des	Entreprises	Moins développées	64,00			0,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
		subventions									
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	64,00			0,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Moins développées	430,00			0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Moins développées	430,00			50,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	39 570 000,00			0,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	39 570 000,00			7 026 936,16			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	24 590 000,00			0,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	24 590 000,00			0,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans	Équivalents	Moins développées	359,00			0,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
		les entreprises bénéficiant d'un soutien	temps plein								
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	359,00			42,00			2 emplois dans le secteur touristique, 2 dans la filière numérique et 19 dans l'agro-nutrition

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS.06 - Augmenter les parts de marchés (locaux et extérieurs) des entreprises, en vue de maintenir ou de créer de l'emploi, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agronutrition)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
IR06	Nombre d'emplois dans les secteurs prioritaires	Emplois	Moins développées	16 350,00	2010	17 170,00			Cet indicateur sera renseigné dans le RAMO 2017 (nécessite la compilation de données statistiques qui ne sont pas disponibles tous les ans).

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR06	Nombre d'emplois dans les secteurs prioritaires		

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Moins développées	4,50			0,00			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Moins développées	4,50			0,13			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	16 850,00			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	16 850,00			25,90			
F	IS06	Longueur de réseau construit dans le projet SWAC de Saint-	km	Moins développées	21,00			0,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
		Denis									
S	IS06	Longueur de réseau construit dans le projet SWAC de Saint-Denis	km	Moins développées	21,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
F	IS06	Longueur de réseau construit dans le projet SWAC de Saint-Denis	0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	IS06	Longueur de réseau construit dans le projet SWAC de Saint-Denis	0,00		

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS.07 - Substituer l'énergie thermique des mers à l'électricité pour la climatisation des bâtiments tertiaires

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
IR07	Economie d'énergie électrique consommée pour la climatisation dans les bâtiments tertiaires de Saint-Denis et de Sainte-Marie raccordés au SWAC	GWh	Moins développées	35,50	2013	0,00	35,50		

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR07	Economie d'énergie électrique consommée pour la climatisation dans les bâtiments tertiaires de Saint-Denis et de Sainte-Marie raccordés au SWAC	35,50	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS.08 - Augmenter la production d'énergie renouvelable

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
IR08	Production d'énergie à partir de la biomasse et du biogaz	GWh	Moins développées	267,10	2012	298,50	264,30		95% de l'énergie produite à partir de la biomasse et du biogaz provient de la valorisation de la bagasse. La fluctuation de la valeur de cet indicateur provient donc essentiellement de la qualité de la campagne sucrière (tonnage et qualité de la canne).

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR08	Production d'énergie à partir de la biomasse et du biogaz	266,30	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Moins développées	9 600,00			0,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Moins développées	9 600,00			0,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	181 330,00			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	181 330,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS.09 - Réduire la consommation électrique des infrastructures publiques et des logements à caractères sociaux

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
IR09	Energie électrique évitée	GWh	Moins développées	218,30	2013	242,10	218,30		

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR09	Energie électrique évitée	218,30	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	Moins développées	4,00			0,00			
S	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	Moins développées	4,00			0,00			
F	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	Km	Moins développées	22,00			0,00			
S	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	Km	Moins développées	22,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	0,00		
S	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	0,00		
F	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	0,00		
S	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	0,00		

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS.10 - Limiter la consommation de carburant fossile en augmentant l'usage des transports collectifs et des modes de déplacements

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
IR10	Nombre de voyageurs transportés en transport collectif	Nombre de voyages / an	Moins développées	44 000 000,00	2012	50 000 000,00	44 000 000,00		

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR10	Nombre de voyageurs transportés en transport collectif	44 000 000,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	radiers	Moins développées	7,00			0,00			
S	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	radiers	Moins développées	7,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	0,00		
S	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	OS11b - Assurer la continuité des itinéraires routiers au regard des risques climatiques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
11b	Nombre de points noirs routiers impactant les transports en commun	Points noirs routiers	Moins développées	35,00	2014	20,00	35,00		

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
11b	Nombre de points noirs routiers impactant les transports en commun	35,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	GWh/an	Moins développées	53,00			0,00			
S	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	GWh/an	Moins développées	53,00			0,00			
F	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	Tonnes	Moins développées	106 000,00			0,00			
S	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	Tonnes	Moins développées	106 000,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00		
S	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00		
F	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00		
S	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	OS.12 - Diminuer la quantité de déchets ultimes en recourant à la valorisation énergétique des déchets

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
IR12	Quantité de déchets ultimes	Tonnes	Moins développées	432 116,00	2011	407 000,00	450 798,00		

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR12	Quantité de déchets ultimes		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	100 000,00			0,00			
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	100 000,00			0,00			
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	40 000,00			0,00			
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	40 000,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00		
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00		
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00		
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	OS.13 - Sécuriser l'approvisionnement en eau potable au plan quantitatif et qualitatif

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
IR13	Pourcentage de population réunionnaise desservie par des réseaux configurés pour plus de 5000 habitants bénéficiant d'un traitement de potabilisation conforme	%	Moins développées	42,00	2013	74,00	42,00		

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR13	Pourcentage de population réunionnaise desservie par des réseaux configurés pour plus de	42,00	

	5000 habitants bénéficiant d'un traitement de potabilisation conforme		
--	---	--	--

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Moins développées	798 000,00			0,00			
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Moins développées	798 000,00						
F	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	Ha	Moins développées	25,00			0,00			
S	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	Ha	Moins développées	25,00			0,20			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	0,00		
S	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS.14 - Accroître la fréquentation touristique du territoire en promouvant le patrimoine naturel et culturel

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
IR14b	Part des sites naturels et culturels recensés ayant fait l'objet d'un aménagement / réhabilitation	%	Moins développées	11,00	2014	27,00	12,00		

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR14b	Part des sites naturels et culturels recensés ayant fait l'objet d'un aménagement / réhabilitation	11,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Moins développées	10,00			0,00			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Moins développées	10,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un	0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		soutien pour atteindre un meilleur état de conservation			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS.15 - Accroître la protection des espèces endémiques menacées

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
IR15	Proportion des espèces menacées de la liste rouge UICN ayant un statut de protection	%	Moins développées	19,00	2013	60,00	19,00		

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR15	Proportion des espèces menacées de la liste rouge UICN ayant un statut de protection	19,00	

Axe prioritaire	6 - SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ECHANGE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	km	Moins développées	18,60			0,00			
S	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	km	Moins développées	18,60			0,00			
F	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	Km	Moins développées	14,40			0,00			
S	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	Km	Moins développées	14,40			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	0,00		
S	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	0,00		
F	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	0,00		
S	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	0,00		

Axe prioritaire	6 - SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ECHANGE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	OS.16 - Fluidifier et sécuriser le transport routier

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
IR16	Nombre de jours de perturbations de transports par an (restriction de circulation due aux risques d'éboulement, ou de submersion marine)	jr/an	Moins développées	30,00	2013	0,00	27,00		

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR16	Nombre de jours de perturbations de transports par an (restriction de circulation due aux risques)	30,00	

	d'éboulement, ou de submersion marine)		
--	--	--	--

Axe prioritaire	7 - REpondre a la dynamique demographique en augmentant les services a la population
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	Places	Moins développées	200,00			0,00			
S	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	Places	Moins développées	200,00			0,00			
F	IS17	Surfaces d'EHPAD rénovées	M ²	Moins développées	2 000,00			0,00			
S	IS17	Surfaces d'EHPAD rénovées	M ²	Moins développées	2 000,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	0,00		
S	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	0,00		
F	IS17	Surfaces d'EHPAD rénovées	0,00		
S	IS17	Surfaces d'EHPAD rénovées	0,00		

Axe prioritaire	7 - REpondre a la dynamique demographique en augmentant les services a la population
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	OS.19 - Augmenter la capacité et la qualité d'accueil en établissements spécialisés des personnes dépendantes dont le maintien en milieu ordinaire n'est pas possible

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
IR19	Part des personnes souffrant de handicap accueillies en établissement	%	Moins développées	3,40	2014	4,40	3,30		
IR20	Taux de personnes âgées dépendantes occupant une chambre d' au moins 20m2 dans les établissements spécialisés	%	Moins développées	74,00	2013	80,00	77,00		

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
----	------------	------------	------------------

IR19	Part des personnes souffrant de handicap accueillies en établissement		
IR20	Taux de personnes âgées dépendantes occupant une chambre d' au moins 20m2 dans les établissements spécialisés		

Axe prioritaire	7 - REpondre a la dynamique demographique en augmentant les services a la population
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	Moins développées	20 000,00			0,00			
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	Moins développées	20 000,00			0,00			
F	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou rénovés	Infrastructures	Moins développées	30,00			0,00			
S	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou rénovés	Infrastructures	Moins développées	30,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00		
F	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou rénovés	0,00		
S	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou rénovés	0,00		

Axe prioritaire	7 - REpondre a la dynamique demographique en augmentant les services a la population
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	OS.20 - Augmenter l'offre de services dans les communautés urbaines défavorisées et des Hauts

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
IR21	Part de Population habitant des quartiers bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	%	Moins développées	8,60	2013	14,80	8,60		
IR22	Part de la population des bourgs et villes-relais des Hauts bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	%	Moins développées	31,40	2013	62,70	31,40		

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR21	Part de Population habitant des quartiers bénéficiant d'un	8,60	

	environnement et de services améliorés		
IR22	Part de la population des bourgs et villes-relais des Hauts bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	31,40	

Axe prioritaire	7 - REpondre a la dynamique demographique en augmentant les services a la population
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	4 050,00			0,00			
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	4 050,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des	0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien			
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00		

Axe prioritaire	7 - REpondre a la dynamique demographique en augmentant les services a la population
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
Objectif spécifique	OS.21 - Accompagner la croissance démographique en matière d'éducation et de formation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
IR23	Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les structures d'éducation et de formation	Elèves/étudiants	Moins développées	108 770,00	2013	115 770,00			

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR23	Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les structures d'éducation et de formation		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	460 000,00			0,00			
S	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	460 000,00			0,00			
F	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	92,00			0,00			
S	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	92,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	0,00		
S	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	0,00		
F	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	0,00		
S	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	0,00		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	22 - Compenser les surcoûts liés au transport des marchandises et à l'installation des entreprises afin d'améliorer leur compétitivité

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
22	Montant de l'excédent brut d'exploitation du secteur industriel	Euros	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	278 487 000,00	2010	292 000 000,00			Chiffre non actualisé par l'INSEE depuis 2010

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
22	Montant de l'excédent brut d'exploitation du secteur industriel		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4 000,00			0,00			
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4 000,00			0,00			
F	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	1 940,00			0,00			
S	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	1 940,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00		
F	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	0,00		
S	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	0,00		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	IS 23 - Améliorer la sécurité des personnes exposées aux risques d'inondation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
IR11	Part de la population habitant en zone inondable protégée par un projet de prévention du risque inondation	%	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	5,40	2013	72,00	5,40		

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR11	Part de la population habitant en zone inondable protégée par un projet de prévention du risque inondation	5,40	

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00			0,00			
S	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00			0,00			
F	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	ha	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	7,40			0,00			
S	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	ha	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	7,40			0,00			
F	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible	9 000,00			0,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
		aménagées		densité de population							
S	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	9 000,00			0,00			
F	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	MG/Litre	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	5,00						
S	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	MG/Litre	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	5,00						
F	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	Liaisons aériennes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,00			0,00			
S	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	Liaisons aériennes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	0,00		
S	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	0,00		
F	IS14	Superficie des installations	0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		portuaires créées ou améliorées			
S	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00		
F	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00		
S	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00		
F	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées			
S	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées			
F	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00		
S	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	OS17b - Accroître le développement économique du grand port pour asseoir son positionnement de port d'éclatement dans la zone Océan Indien

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
IR17	Trafic conteneurs du Port	Equivalents vingt pieds	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	221 420,00	2012	290 000,00	240 061,00		

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR17	Trafic conteneurs du Port		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	OS18b - Améliorer et mettre aux normes les infrastructures aéroportuaires, afin d'en augmenter la capacité d'accueil et de développer les liaisons régionales et internationales de fret et de passagers

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
IR18	Nombre de passagers de l'aéroport international	Passagers/an	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	2 000 000,00		2 500 000,00	2 078 064,00		

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR18	Nombre de passagers de l'aéroport international		

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020
-----------------	---

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	IS19	Nombre de personnes formées	Personnes formées		60,00			0,00			
S	IS19	Nombre de personnes formées	Personnes formées		60,00			0,00			
F	IS20	Nombre d'actions de communication	Actions de communication		30,00			0,00			
S	IS20	Nombre d'actions de communication	Actions de communication		30,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS19	Nombre de personnes formées	0,00		
S	IS19	Nombre de personnes formées	0,00		
F	IS20	Nombre d'actions de communication	0,00		
S	IS20	Nombre d'actions de communication	0,00		

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020
Objectif spécifique	OS.22 - Renforcer la capacité administrative des services, en termes de gestion du programme, dans le contexte de transfert d'autorité de gestion

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
IR24	nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de son instruction	jour		120,00	2013	90,00	75,60		

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR24	nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de son instruction		

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020
Objectif spécifique	OS.23 - Mettre en lumière l'action de l'Union Européenne à La Réunion et assurer l'information des acteurs socio-économiques et des bénéficiaires sur le programme

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
IR25	Nombre de consultations du site Internet sur le PO FEDER à La Réunion	Consultations annuelles		25 000,00	2013	30 000,00	13 484,00		Site ouvert en juillet 2015

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR25	Nombre de consultations du site Internet sur le PO FEDER à La Réunion	0,00	

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	18
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	41
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	110
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0

3.3. Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

3.4. Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDE R	Moins développées	Total	192 124 643,00	71,27	6 458 164,97	3,36%	5 882 135,38	0,00	0,00%	13
2	FEDE R	Moins développées	Total	87 455 000,00	80,00	259 800,00	0,30%	259 800,00	0,00	0,00%	1
3	FEDE R	Moins développées	Total	255 561 196,00	52,10	24 355 906,83	9,53%	15 050 830,80	4 257 458,78	1,67%	56
4	FEDE R	Moins développées	Total	229 664 286,00	59,12	116 800,00	0,05%	52 286,00	0,00	0,00%	2
5	FEDE R	Moins développées	Total	224 928 571,00	70,00	1 214 918,07	0,54%	1 214 918,07	0,00	0,00%	2
6	FEDE R	Moins développées	Total	394 600 000,00	42,31	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
7	FEDE R	Moins développées	Total	165 654 286,00	70,00	37 924,00	0,02%	37 924,00	0,00	0,00%	1
8	FEDE R	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	Total	352 008 414,00	54,06	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0

9	FEDE R	Moins développées	Total	28 235 366,00	85,00	101 414,35	0,36%	101 414,35	0,00	0,00%	2
Total	FEDE R	Moins développées		1 578 223 348,00	59,57	32 544 928,22	2,06%	22 599 308,60	4 257 458,78	0,27%	77
Total	FEDE R	Ultrapériphé- riques ou septentrionales à faible densité de population		352 008 414,00	54,06	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
Total général				1 930 231 762,00	58,57	32 544 928,22	1,69%	22 599 308,60	4 257 458,78	0,22%	77

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations retenues pour un soutien	Coût public éligible des opérations retenues pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		01	FR94	2 084 125,00	2 084 125,00		1
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		24	FR94	604 800,00	604 800,00	0,00	1
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		24	FR94	2 257 456,68	1 681 427,09	0,00	7
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		24	FR94	1 511 783,29	1 511 783,29	0,00	4
2	FEDER	Moins développées	047	01	07	07	02		13	FR94	259 800,00	259 800,00	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		03	FR94	11 366 906,97	5 459 291,57	4 179 966,90	16
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		07	FR94	2 219 654,35	985 879,43	25 972,05	5
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		10	FR94	235 276,00	114 135,00	0,00	2
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		24	FR94	835 010,65	346 710,21	0,00	7
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		24	FR94	3 259 334,85	2 843 325,80	0,00	15

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations retenues pour un soutien	Coût public éligible des opérations retenues pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	Moins développées	074	01	07	07	03		15	FR94	1 931 668,55	942 085,04	0,00	3
3	FEDER	Moins développées	075	01	07	07	03		15	FR94	4 103 220,00	4 103 220,00	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	082	01	07	07	03		13	FR94	324 832,46	176 180,75	51 519,83	6
3	FEDER	Moins développées	082	01	07	07	03		24	FR94	80 003,00	80 003,00	0,00	1
4	FEDER	Moins développées	011	01	07	07	04		10	FR94	116 800,00	52 286,00	0,00	2
5	FEDER	Moins développées	085	01	07	07	06		22	FR94	412 587,16	412 587,16	0,00	1
5	FEDER	Moins développées	093	01	07	07	06		15	FR94	802 330,91	802 330,91	0,00	1
6	FEDER	Moins développées												
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	01	09		24	FR94	37 924,00	37 924,00	0,00	1
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population												
9	FEDER	Moins développées	121	01	07	07			18	FR94	101 414,35	101 414,35	0,00	2

Table 8: The use made of cross-financing

1	2	3	4	5	6
Use of cross-financing	Priority axis	The amount of EU support envisaged to be used for cross financing based on selected operations (EUR)	Share of the total EU financial allocation to the priority axis (%) (3/total financial allocation to priority axis*100)	Eligible expenditure used under cross financing declared by the beneficiary to the managing authority (EUR)	Share of the total financial allocation to the priority axis (%) (5/total financial allocation to priority axis*100)

Table 9: Cost of operations implemented outside the programme area (the ERDF and the Cohesion Fund under the Investment for growth and jobs goal)

1	2	3	4	5
Priority axis	The amount of support envisaged to be used for operations implemented outside the programme area based on selected operations (EUR)	Share of the total financial allocation to the priority axis (%) (3/total financial allocation to priority axis*100)	Eligible expenditure incurred in operations implemented outside the programme area declared by the beneficiary to the managing authority (EUR)	Share of the total financial allocation to the priority axis (%) (5/total financial allocation to priority axis*100)

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Comme indiqué dans le plan d'évaluation du PO FEDER 2014-2020, approuvé par le Comité National de Suivi le 30 avril 2015, les évaluations menées en 2014 et 2015 ont concerné la programmation 2007-2013 (évaluation des mesures en tournants / continuité) et la préparation de la programmation 2014-2020 (évaluation ex-ante du PO FEDER 2014-2020, évaluation ex ante des outils d'ingénierie financière).

Le plan d'évaluation prévoit la première évaluation du PO 2014-2020 à la fin de l'année 2016 et au premier semestre de l'année 2017 (évaluation à mi parcours).

**5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR
L'EMPLOI DES JEUNES**

--

6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

La programmation des premiers dossiers au titre du Programme Opérationnel 2014 – 2020 a démarré le 30 juillet 2015.

Ce décalage de programmation est imputable à l'adoption tardive du PO FEDER Réunion le 11 décembre 2014 ainsi que des réglementations en matière d'aides d'Etat (RGEC publié fin juin 2014, régimes exemptés adoptés au courant du second semestre 2014). Il est par ailleurs nécessaire que les critères de sélection soient adoptés par le Comité National de Suivi pour que l'examen formel des dossiers puisse utiliser ces critères pour la sélection proposée à l'autorité de gestion.

Il convient de tenir compte également des ajustements liés au transfert de l'autorité de gestion de la Préfecture à la Région Réunion qui ont nécessité la mise en œuvre d'une nouvelle organisation, la mobilisation de moyens supplémentaires et l'élaboration de nouvelles procédures, bien que le projet de DSGC ait été adressé à l'autorité d'audit dès décembre 2014.

Il est cependant utile de préciser que la programmation s'effectue à un rythme soutenu avec un total de 77 opérations programmées à la date du 31 décembre 2015 et près de 300 dossiers en instruction.

Le choix de recourir à l'Investissement Territorial Intégré (ITI) pour favoriser le développement urbain intégré a nécessité la mobilisation des autorités urbaines (AU), à savoir les établissements publics de coopération intercommunale. Les difficultés rencontrées par les AU pour la mise en œuvre de stratégies locales de développement urbain intégré ont conduit l'autorité de gestion à mettre en place un dispositif de soutien ponctuel au titre de l'axe 7 permettant de soutenir le AU en mobilisant du FEDER pour la réalisation de telles stratégies et les plans d'actions associés.

S'agissant du système d'information, une première version stabilisée du logiciel national Synergie n'a été livrée qu'à la fin du premier trimestre 2015. La formation des utilisateurs pour le PO FEDER Réunion a été mise en place à compter du mois d'avril. 33 personnes ont été ainsi formées au cours de l'année 2015 lors de 3 sessions de formation. Le logiciel a été déployé dans l'ensemble des services de l'Autorité de Gestion.

Cependant les retards pris au niveau national dans le développement complet de l'application tant au niveau du circuit de programmation qu'à celui de la certification n'ont pas permis de disposer à fin 2015 d'un système pleinement opérationnel et d'une base de données exhaustive. De nombreuses évolutions et corrections d'anomalies ont ainsi été mises en œuvre par l'Agence de Services et de Paiement, responsable du développement de l'application au niveau central. La livraison d'une version corrigée

pleinement opérationnelle sur l'ensemble de la chaîne de traitement des dossiers est prévue pour la fin du premier trimestre 2016.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

À ce stade de la programmation, les valeurs retenues pour renseigner les indicateurs se basent sur les éléments obtenus à partir des opérations programmées et non sur des données de réalisation.

Il convient de souligner que les données présentées ne portent que sur quatre mois de programmation compte – tenu, d'une part, de l'adoption des critères de sélection lors du Comité de Suivi d'avril 2015 et, d'autre part, de la tenue des élections régionales en décembre 2015.

Ainsi, les écarts ou les retards constatés avec les valeurs cibles ne sauraient être considérées comme significatives de difficultés de mise en œuvre des actions soutenues.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
T06.1 - Secteur de l'eau: l'existence, a) d'une politique de prix de l'eau qui fournisse des mesures incitatives appropriées en faveur d'une utilisation efficiente des ressources hydriques par les utilisateurs et, b) d'une contribution adéquate des différents utilisateurs d'eau à la récupération des coûts des services de l'eau, à un taux déterminé dans le plan approuvé de gestion de district hydrographique pour les investissements soutenus par les programmes.	1 - Dans les secteurs bénéficiant du soutien du FEDER, du Fonds de cohésion et du Feader, un État membre a garanti une contribution des différents types d'utilisation de l'eau à la récupération des coûts des services de l'eau par secteur conformément à l'article 9, paragraphe 1, premier tiret, de la directive 2000/60/CE, compte tenu, le cas échéant, des effets sociaux, environnementaux et économiques de la récupération ainsi que des conditions géographiques et climatiques de la région ou des régions concernées.	Le bassin de La Réunion a élaboré pour la période 2016-2021 son projet de SDAGE qui a défini 6 orientations pour recouvrer le bon état des masses d'eau. L'avant-projet de SDAGE a été approuvé lors du comité de bassin du 28 août 2014, les étapes suivantes sont planifiées comme suit : - Novembre 2014 : Évaluation	30 nov. 2015	Comité de bassin et Préfet de La Réunion	Oui	true		L'arrêté portant approbation du SDAGE et arrêtant les programmes de mesures correspondants est paru au Journal Officiel le 20 décembre 2015. L'ensemble de ces éléments a été transmis à la Commission via SFC le 13 janvier 2016

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		<p>environnementale et avis de l'autorité environnementale début décembre</p> <p>-</p> <p>Décembre 2014-juin 2015 : consultation du public et examen par les assemblées des collectivités ;</p> <p>-</p> <p>Novembre 2015 : validation par le comité de bassin et l'approbation par le Préfet coordonnateur de bassin</p>						
T06.2 - Secteur des déchets: Promotion d'investissements durables sur le plan économique et environnemental dans le secteur des déchets, particulièrement en mettant au point des plans de gestion des	2 - L'existence d'un ou de plusieurs plans de gestion des déchets comme l'exige l'article 28 de la directive 2008/98/CE;	- Arrêt du projet de PPGDND le 29 octobre 2014 par la	30 sept. 2015	Conseil Général de La Réunion	Oui	false	30 déc. 2016	- Avis de l'Autorité Environnementale remis le 18/03/2015 - Mise à disposition du public du 15/06 au 15/07/2015

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
déchets conformément à la directive 2008/98/CE sur les déchets et à la hiérarchie des déchets.		<p>séance plénière du Conseil Général;</p> <p>- Avis de l'autorité environnementale et enquête publique novembre 2014 à avril 2015 ;</p> <p>- Approbation du PPGDND en septembre 2015 par l'assemblée du Conseil Général.</p>						<p>- Rapport de la consultation du public remis le 20/08/2015</p> <p>- Mise en œuvre des dispositions de l'article 8.4 de la loi Notre (promulguée le 07/08/2015) :</p> <p>- Courrier Région au Département du 22/10/15 demandant au Département de présenter le projet de plan devant l'Assemblée Départementale préalablement à son approbation par la Région</p> <p>- Présentation devant l'Assemblée Départementale le 24/02/16 (projet de plan, rapport environnemental, amendement) pour le transfert à la Région</p> <p>- Prise en compte des modifications/compléments demandés par la commission (DG Regio) qui portent sur des éléments explicatifs et statistiques (et non sur des points stratégiques ou juridiques) – en cours</p> <p>- Adoption du plan par la Région au second semestre 2016</p>
T07.1 - Transports: l'existence d'un ou de plusieurs plans ou cadres globaux pour les investissements dans le domaine des transports en fonction de la configuration institutionnelle des États membres (dont le transport public à l'échelon régional et local) qui soutiennent le développement des infrastructures et améliorent la	1 - L'existence d'un ou de plusieurs plans ou cadres de transport globaux pour les investissements dans le domaine des transports qui satisfont aux exigences juridiques en matière d'évaluation environnementale stratégique et fixent:	- SRIT arrêté par l'assemblée plénière du Conseil Régional le 17 octobre	31 déc. 2015	Conseil Régional Réunion	Oui	true		Le schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT) constitue le volet infrastructures et transports sur schéma d'aménagement régional (SAR). Il définit le cadre de référence pour l'ensemble des politiques liées aux transports à l'échelle régionale. Le SRIT de La Réunion a été arrêté par l'assemblée plénière du Conseil Régional le 17/10/2014.

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
connectivité aux réseaux RTE-T global et de base.		<p>2014 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avis de l'autorité environnementale et enquête publique... (novembre 2014-mai 2015). - Approbation Juin 2015 						<p>Le SRIT satisfait aux exigences juridiques en matière d'évaluation environnementale stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il a fait l'objet d'une évaluation environnementale mettant en évidence ses effets sur l'environnement - Le SRIT et l'évaluation environnementale ont été mis à disposition du public de juin à juillet 2015 puis transmis à l'autorité environnementale en juillet 2015 - Les éléments de l'évaluation environnementale et de la consultation du public ont été approuvés et intégrés dans le SRIT validé par la Commission Permanente du Conseil Régional, le 8 mars 2016
T07.1 - Transports: l'existence d'un ou de plusieurs plans ou cadres globaux pour les investissements dans le domaine des transports en fonction de la configuration institutionnelle des États membres (dont le transport public à l'échelon régional et local) qui soutiennent le développement des infrastructures et améliorent la connectivité aux réseaux RTE-T global et de base.	2 - la contribution à l'espace européen unique des transports conformément à l'article 10 du règlement (UE) n° .../2013 du Parlement européen et du Conseil, y compris les priorités relatives aux investissements dans:	<ul style="list-style-type: none"> - SRIT arrêté par l'assemblée plénière du Conseil Régional le 17 octobre 2014 ; - Avis de l'autorité environnementale et enquête publique... (novembre 2014-mai 2015). - Approbation Juin 2015 	31 déc. 2015	Conseil Régional Réunion	Oui	true		Seuls le Grand Port Maritime de La Réunion et l'aéroport Roland Garros font partie du réseau global de transports européens. Le SRIT prévoit le développement de ces infrastructures en vue d'assurer une meilleure accessibilité et connectivité de l'île, conformément à l'article 10 du règlement (UE) n°1315/2013

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		tion Juin 2015						
T07.1 - Transports: l'existence d'un ou de plusieurs plans ou cadres globaux pour les investissements dans le domaine des transports en fonction de la configuration institutionnelle des États membres (dont le transport public à l'échelon régional et local) qui soutiennent le développement des infrastructures et améliorent la connectivité aux réseaux RTE-T global et de base.	3 - le réseau RTE-T de base et le réseau global dans lesquels des investissements provenant du FEDER et du Fonds de cohésion sont envisagés; et	- SRIT arrêté par l'assemblée plénière du Conseil Régional le 17 octobre 2014 ; - Avis de l'autorité environnementale et enquête publique... (novembre 2014-mai 2015). - Approbation Juin 2015	31 déc. 2015	Conseil Régional Réunion	Oui	true		Seuls le Grand Port Maritime de La Réunion et l'aéroport Roland Garros font partie du réseau global de transports européens. Le SRIT prévoit le développement de ces infrastructures en vue d'assurer une meilleure accessibilité et connectivité de l'île, conformément à l'article 10 du règlement (UE) n°1315/2013
T07.1 - Transports: l'existence d'un ou de plusieurs plans ou cadres globaux pour les investissements dans le domaine des transports en fonction de la configuration institutionnelle des États membres (dont le transport public à l'échelon régional et local) qui soutiennent le développement des infrastructures et améliorent la connectivité aux réseaux RTE-T	4 - les réseaux secondaires;	- SRIT arrêté par l'assemblée plénière du Conseil Régional le 17 octobre 2014 ;	31 déc. 2015	Conseil Régional Réunion	Oui	true		Seuls le Grand Port Maritime de La Réunion et l'aéroport Roland Garros font partie du réseau global de transports européens. Le SRIT prévoit le développement de ces infrastructures en vue d'assurer une meilleure accessibilité et connectivité de l'île, conformément à l'article 10 du règlement (UE) n°1315/2013

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
global et de base.		<ul style="list-style-type: none"> - Avis de l'autorité environnementale et enquête publique... (novembre 2014-mai 2015). - Approbation Juin 2015 						
T07.1 - Transports: l'existence d'un ou de plusieurs plans ou cadres globaux pour les investissements dans le domaine des transports en fonction de la configuration institutionnelle des États membres (dont le transport public à l'échelon régional et local) qui soutiennent le développement des infrastructures et améliorent la connectivité aux réseaux RTE-T global et de base.	5 - un portefeuille de projets réalistes et arrivés à maturité en faveur desquels un soutien du FEDER et du Fonds de cohésion est envisagé;	<ul style="list-style-type: none"> - SRIT arrêté par l'assemblée plénière du Conseil Régional le 17 octobre 2014 ; - Avis de l'autorité environnementale et enquête publique... (novembre 2014-mai 2015). - Approbation Juin 2015 	31 déc. 2015	Conseil Régional Réunion	Oui	true		Le SRIT comprend, pour chaque action, une liste de projets chiffrés précisant le phasage de mise en œuvre, les maîtres d'ouvrages et les partenaires financiers dont l'Europe.

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
T07.1 - Transports: l'existence d'un ou de plusieurs plans ou cadres globaux pour les investissements dans le domaine des transports en fonction de la configuration institutionnelle des États membres (dont le transport public à l'échelon régional et local) qui soutiennent le développement des infrastructures et améliorent la connectivité aux réseaux RTE-T global et de base.	6 - Des mesures destinées à assurer la capacité des organismes et bénéficiaires intermédiaires à mener les projets formant le portefeuille de projets.	- SRIT arrêté par l'assemblée plénière du Conseil Régional le 17 octobre 2014 ; - Avis de l'autorité environnementale et enquête publique... (novembre 2014-mai 2015). - Approbation Juin 2015	31 déc. 2015	Conseil Régional Réunion	Oui	true		Les maîtres d'ouvrage des projets prévus dans le cadre du SRIT sont principalement des organismes déjà engagés dans la réalisation de projets de transport (collectivités territoriales et leurs groupements, SA aéroportuaire, Grand Port Maritime de La Réunion,...). Le SRIT prévoit des dispositions pour améliorer la mise en œuvre des projets ainsi qu'une gouvernance particulière à travers le Syndicat Mixte de Transports de La Réunion (SMTR) créé en octobre 2013
T07.3 - Autres modes de transport, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires: l'existence, dans le ou les plans ou cadres globaux dans le domaine des transports, d'une section consacrée spécifiquement au transport maritime et aux voies navigables, aux ports, aux liens multimodaux et aux infrastructures aéroportuaires, qui contribuent à améliorer la connectivité aux réseaux RTE-T global et de base	1 - L'existence, dans le ou les plans ou cadre(s) globaux dans le domaine des transports, d'une section consacrée explicitement au transport maritime et aux voies navigables, aux ports, aux liens multimodaux et aux infrastructures aéroportuaires, qui:	- SRIT arrêté par l'assemblée plénière du Conseil Régional le 17 octobre 2014 ; - Avis de l'autorité environne	31 déc. 2015	Conseil Régional Réunion	Oui	true		Le schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT) constitue le volet infrastructures et transports sur schéma d'aménagement régional (SAR). Il définit le cadre de référence pour l'ensemble des politiques liées aux transports à l'échelle régionale. Le SRIT de La Réunion a été arrêté par l'assemblée plénière du Conseil Régional le 17/10/2014

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
et à promouvoir une mobilité régionale et locale durable.		mentale et enquête publique... (novembre 2014-mai 2015). - Approbation Juin 2015						
T07.3 - Autres modes de transport, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires: l'existence, dans le ou les plans ou cadres globaux dans le domaine des transports, d'une section consacrée spécifiquement au transport maritime et aux voies navigables, aux ports, aux liens multimodaux et aux infrastructures aéroportuaires, qui contribuent à améliorer la connectivité aux réseaux RTE-T global et de base et à promouvoir une mobilité régionale et locale durable.	2 - satisfait aux exigences juridiques en matière d'évaluation environnementale stratégique;	- SRIT arrêté par l'assemblée plénière du Conseil Régional le 17 octobre 2014 ; - Avis de l'autorité environnementale et enquête publique... (novembre 2014-mai 2015). - Approbation Juin 2015	31 déc. 2015	Conseil Régional Réunion	Oui	true		Le SRIT satisfait aux exigences juridiques en matière d'évaluation environnementale stratégique : - Il a fait l'objet d'une évaluation environnementale mettant en évidence ses effets sur l'environnement - Le SRIT et l'évaluation environnementale ont été mis à disposition du public de juin à juillet 2015 puis transmis à l'autorité environnementale en juillet 2015 - Les éléments de l'évaluation environnementale et de la consultation du public ont été approuvés et intégrés dans le SRIT validé par la Commission Permanente

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
T07.3 - Autres modes de transport, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires: l'existence, dans le ou les plans ou cadres globaux dans le domaine des transports, d'une section consacrée spécifiquement au transport maritime et aux voies navigables, aux ports, aux liens multimodaux et aux infrastructures aéroportuaires, qui contribuent à améliorer la connectivité aux réseaux RTE-T global et de base et à promouvoir une mobilité régionale et locale durable.	3 - fixe un portefeuille de projets réalistes et arrivés à maturité (assortis d'un échéancier et d'un cadre budgétaire);	<ul style="list-style-type: none"> - SRIT arrêté par l'assemblée plénière du Conseil Régional le 17 octobre 2014 ; - Avis de l'autorité environnementale et enquête publique... (novembre 2014-mai 2015). - Approbation Juin 2015 	31 déc. 2015	Conseil Régional Réunion	Oui	true		Le SRIT comprend, pour chaque action, une liste de projets chiffrés précisant le phasage de mise en œuvre, les maîtres d'ouvrages et les partenaires financiers dont l'Europe.
T07.3 - Autres modes de transport, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires: l'existence, dans le ou les plans ou cadres globaux dans le domaine des transports, d'une section consacrée spécifiquement au transport maritime et aux voies navigables, aux ports, aux liens multimodaux et aux infrastructures aéroportuaires, qui contribuent à améliorer la connectivité aux réseaux RTE-T global et de base et à promouvoir une mobilité régionale	4 - des mesures de renforcement de la capacité des organismes et bénéficiaires intermédiaires à mener les projets formant le portefeuille de projets.	<ul style="list-style-type: none"> - SRIT arrêté par l'assemblée plénière du Conseil Régional le 17 octobre 2014 ; - Avis de l'autorité environnementale et enquête 	31 déc. 2015	Conseil Régional Réunion	Oui	true		Les maîtres d'ouvrage des projets prévus dans le cadre du SRIT sont principalement des organismes déjà engagés dans la réalisation de projets de transport (collectivités territoriales et leurs groupements, SA aéroportuaire, Grand Port Maritime de La Réunion,...). Le SRIT prévoit des dispositions pour améliorer la mise en œuvre des projets ainsi qu'une gouvernance particulière à travers le Syndicat Mixte de Transports de La Réunion (SMTR) créé en octobre 2013

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
et locale durable.		publique... (novembre 2014-mai 2015). - Approbation Juin 2015						
T10.2 - Enseignement supérieur: l'existence d'un cadre stratégique national ou régional visant à accroître le taux d'étudiants accomplissant des études supérieures et à améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement supérieur, dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.	1 - Un cadre stratégique national ou régional relatif à l'enseignement supérieur est en place et comprend:	La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 prévoit la réalisation d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur, « StraNES » comportant une programmation annuelle des moyens élaborée et	31 déc. 2014	Etat	Oui	false	31 déc. 2016	Rapport final StraNES remis le 8/09/2015 Débat parlementaire au 1er trimestre 2016

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		révisée tous les 5 ans. Cette stratégie est en cours d'élaboration au niveau national et sera présentée au débat public au second semestre 2014.						
T10.2 - Enseignement supérieur: l'existence d'un cadre stratégique national ou régional visant à accroître le taux d'étudiants accomplissant des études supérieures et à améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement supérieur, dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.	2 - s'il y a lieu, des mesures visant à accroître la participation à l'enseignement supérieur et le nombre de diplômés qui:	La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 prévoit la réalisation d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur,	31 déc. 2014	Etat	Oui	false	31 déc. 2016	Rapport final StraNES remis le 8/09/2015 Débat parlementaire au 1er trimestre 2016

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		« StraNES » comportant une programmation annuelle des moyens élaborée et révisée tous les 5 ans. Cette stratégie est en cours d'élaboration au niveau national et sera présentée au débat public au second semestre 2014.						
T10.2 - Enseignement supérieur: l'existence d'un cadre stratégique national ou régional visant à accroître le taux d'étudiants accomplissant des études supérieures et à améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement supérieur, dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.	3 - accroissent la participation à l'enseignement supérieur d'étudiants provenant de milieux à faibles revenus et d'autres groupes sous-représentés, les groupes défavorisés, notamment les personnes issues de communautés marginalisées, faisant l'objet d'une attention particulière;	La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet	31 déc. 2014	Etat	Oui	false	31 déc. 2016	Rapport final StraNES remis le 8/09/2015 Débat parlementaire au 1er trimestre 2016

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		<p>2013 prévoit la réalisation d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur, « StraNES » comportant une programmation annuelle des moyens élaborée et révisée tous les 5 ans.</p> <p>Cette stratégie est en cours d'élaboration au niveau national et sera présentée au débat public au second semestre 2014.</p>						

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
T10.2 - Enseignement supérieur: l'existence d'un cadre stratégique national ou régional visant à accroître le taux d'étudiants accomplissant des études supérieures et à améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement supérieur, dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.	4 - réduisent les taux d'abandon et améliorent les taux d'achèvement des études;	La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 prévoit la réalisation d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur, « StraNES » comportant une programmation annuelle des moyens élaborée et révisée tous les 5 ans. Cette stratégie est en cours d'élaboration au niveau national et	31 déc. 2014	Etat	Oui	false	31 déc. 2016	Rapport final StraNES remis le 8/09/2015 Débat parlementaire au 1er trimestre 2016

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		sera présentée au débat public au second semestre 2014.						
T10.2 - Enseignement supérieur: l'existence d'un cadre stratégique national ou régional visant à accroître le taux d'étudiants accomplissant des études supérieures et à améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement supérieur, dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.	5 - favorisent l'innovation dans la conception des programmes et des cours;	La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 prévoit la réalisation d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur, « StraNES » comportant une programmation annuelle des moyens élaborée et révisée tous les 5	31 déc. 2014	Etat	Oui	false	31 déc. 2016	Rapport final StraNES remis le 8/09/2015 Débat parlementaire au 1er trimestre 2016

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		ans. Cette stratégie est en cours d'élaboration au niveau national et sera présentée au débat public au second semestre 2014.						
T10.2 - Enseignement supérieur: l'existence d'un cadre stratégique national ou régional visant à accroître le taux d'étudiants accomplissant des études supérieures et à améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement supérieur, dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.	6 - des mesures visant à accroître l'aptitude à occuper un emploi et l'esprit d'entreprise qui:	La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 prévoit la réalisation d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur, « StraNES »	31 déc. 2014	Etat	Oui	false	31 déc. 2016	Rapport final StraNES remis le 8/09/2015 Débat parlementaire au 1er trimestre 2016

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		comportant une programmation annuelle des moyens élaborée et révisée tous les 5 ans. Cette stratégie est en cours d'élaboration au niveau national et sera présentée au débat public au second semestre 2014.						
T10.2 - Enseignement supérieur: l'existence d'un cadre stratégique national ou régional visant à accroître le taux d'étudiants accomplissant des études supérieures et à améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement supérieur, dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.	7 - favorisent le développement de "compétences transversales", dont l'entrepreneuriat, dans les programmes pertinents d'enseignement supérieur;	La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 prévoit la	31 déc. 2014	Etat	Oui	false	31 déc. 2016	Rapport final StraNES remis le 8/09/2015 Débat parlementaire au 1er trimestre 2016

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		<p>réalisation d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur, « StraNES » comportant une programmation annuelle des moyens élaborée et révisée tous les 5 ans.</p> <p>Cette stratégie est en cours d'élaboration au niveau national et sera présentée au débat public au second semestre 2014.</p>						
T10.2 - Enseignement supérieur: l'existence d'un cadre stratégique	8 - réduisent la différence entre les femmes et les hommes dans les choix universitaires	La loi relative à	31 déc. 2014	Etat	Oui	false	31 déc. 2016	Rapport final StraNES remis le 8/09/2015

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
national ou régional visant à accroître le taux d'étudiants accomplissant des études supérieures et à améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement supérieur, dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.	et professionnels.	<p>l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet</p> <p>2013 prévoit la réalisation d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur, « StraNES » comportant une programmation annuelle des moyens élaborée et révisée tous les 5 ans.</p> <p>Cette stratégie est en cours d'élaboration au niveau national et sera présentée</p>						Débat parlementaire au 1er trimestre 2016

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		au débat public au second semestre 2014.						

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Montant total des coûts éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
Agrandissement de l'aéroport ARRG		Notification/soumission à la CE prévue	0,00	0,00	2016, T1		2016, T4	2020, T4	8 - 7c	0,00	Conception	Sans objet		A l'occasion de chaque comité de suivi, un point d'actualisation sur l'état d'avancement des grands projets est fait. Au comité de suivi du 25 avril 2016 ont été présentées les échéances suivantes : Date de soumission prévue : 2016, T3 Date prévue pour le début de la mise en œuvre : 2016, T4 Date d'achèvement prévue : 2022, T4
Extension du Port Est		Notification/soumission à la CE prévue	0,00	0,00	2017, T4		2018, T1	2020, T4	8 - 7c	0,00	Conception	Sans objet		Au regard de la nouvelle réglementation définissant les grands projets, relevant le coût minimum requis à 75M€ pour les projets de l'OT 7 (projets de transport), le seuil est susceptible de ne pas être atteint pour cette opération. Une décision sera prise au cours du 1er semestre 2017.
Nouvelle Route du Littoral avec TCSP (suite décision Grand Projet approuvée au titre du PO 2007-2013)		Notification/soumission à la CE prévue	0,00	0,00	2014, T1		2014, T1	2020, T4	6 - 7c	0,00	Conception	Sans objet		A l'occasion de chaque comité de suivi, un point d'actualisation sur l'état d'avancement des grands projets est fait. Au comité de suivi du 25 avril 2016 ont été présentées les échéances suivantes :

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

Le PO FEDER se caractérise par un nombre élevé de grands projets potentiels, identifiés de manière prévisionnelle lors de l'élaboration du programme.

Mise en œuvre de nouvelles procédures : dossier SWAC Nord

Un premier projet a été soumis à l'instruction de la Commission Européenne, avec un envoi formel via SFC (accusé réception CE du 18/12/2015) : SWAC Nord. Ce dossier est l'un des premiers projets déposés sous le nouveau format dans le cadre des dispositions de la réglementation 2014-2020. La saisie des GP sous SFC n'a été opérationnelle qu'en octobre 2015 et certaines fonctionnalités ont révélé des incohérences qui ont retardé la procédure d'enregistrement. Le dossier a fait l'objet de la procédure définie à l'article 102 paragraphe 2 du règlement n°1303/2013, à savoir sans recours à l'évaluation préliminaire par des experts indépendants.

Plan Très Haut Débit (THD) - Evolution du projet public

En avril 2015, lors de la Commission Consultative Régionale pour l'Aménagement Numérique, la déclaration des opérateurs privés concernant leurs projets d'investissements pour le déploiement régional des réseaux THD a bouleversé de façon significative le projet d'intervention publique en la matière. Afin de ne pas perturber les investissements privés, la Région a été amenée à actualiser le SDTAN (Schéma Directeur Territorial pour l'aménagement Numérique) courant 2015. Le nouveau périmètre du projet public sera réduit, comparativement aux hypothèses ayant servi de base à l'élaboration du PO FEDER 2014-2020, et sa réalisation se trouve, en partie, conditionnée à celle des projets privés (en terme de planning et de dimensionnement). Dans ce contexte et sous réserve de l'approbation du SDTAN, programmée fin mars 2016, le dépôt du dossier Grand Projet pourra être envisagé au 2d semestre 2016.

Projet Unité de Valorisation Energétique UVE - Evolution du cadre réglementaire

La définition du projet est subordonnée aux conclusions du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND). En cours de révision en 2015, ce plan a vu sa compétence être transférée du Département à la Région suite aux réformes introduites par la Loi NOTRe (publiée en août 2015). Les deux collectivités ont multiplié les échanges afin de prendre en compte les modifications qui en découlent, et de mener à terme la procédure de révision engagée, dans les échéances réglementaires (levée de la condition ex-ante, en particulier). L'approbation du PPGDND est ainsi prévue avant fin 2016, conditionnant notamment la description, les paramètres et l'avancement du projet UVE.

Projet Aéroport ARRG

Le programme d'investissements de l'aéroport Roland Garros se déroulera en plusieurs phases au cours de la période 2015-2020 avec en priorité la réalisation de RESA en 2017. Une expertise a été lancée pour déterminer si le seuil requis pour la qualification

du projet en GP sera atteint au regard de la réglementation 2014-2020.

ZA Pierrefonds - Aéroport

Un avant projet a été présenté à l'AG actualisant notamment le dimensionnement et les coûts éligibles de l'opération, pour lesquels le FEDER pourrait être sollicité. Eu égard aux éléments développés, il ressort que le seuil requis pour la qualification du dossier en GP selon la réglementation 2014-2020, ne pourrait pas être atteint. Sous réserve d'une expertise finale sur ce point, ce dossier est susceptible de sortir de la liste des GP du fait de la nouvelle réglementation qui retient comme assiette le coût éligible, et non plus le coût total.

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

Le PO FEDER 2014-2020 de la Réunion identifie une liste prévisionnelle de grands projets, susceptible naturellement d'évoluer, en fonction notamment de l'avancement des projets en terme de définition des périmètre, calendrier et volume financier .

Concernant 3 projets de cette liste (Agrandissement de l'aéroport Roland Garros, extension du port et aménagement de la zone aéroportuaire d'activités de Pierrefonds), les premiers éléments présentés en 2015 posent la question du maintien de leur qualification en grand projet eu égard à l'évolution de la réglementation 2014-2020 quant à la détermination du seuil applicable.

En effet, compte tenu des nouvelles dispositions (article 100 du règlement UE n°1303/2013), à savoir un seuil retenant le coût éligible et non plus le coût total, et augmenté à 75M€ pour les opérations relevant du secteur des transports, ces 3 projets sont susceptibles de ne pas atteindre le seuil requis.

Une confirmation de ce point sera sollicitée auprès des porteurs de projet, afin qu'une décision puisse intervenir en 2016 sur cette question. Pour chacun de ces grands projets potentiels, il s'agira notamment qu'une expertise soit menée pour vérifier et sécuriser leur définition conformément à la réglementation 2014-2020.

Il convient de souligner que l'autorité de gestion accorde une attention particulière aux prévisions de déroulement de ces dossiers grands projets, à fort enjeu pour le PO FEDER.

Ces derniers font ainsi l'objet d'un suivi continu et d'un rapport à chaque Comité National de Suivi (CNS). En 2015, un point d'avancement pour chaque grand projet a été présenté aux CNS d'avril et d'octobre. Une actualisation est prévue au CNS d'avril 2016.

10.2. Plans d'action communs

Progrès accomplis

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE

(article 50, paragraphe 4, et article 4, du règlement (UE) n° 1303/2013)

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
-----------------	--

--

Axe prioritaire	4 - PROGESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
-----------------	--

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
-----------------	---

Axe prioritaire	6 - SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ECHANGE
-----------------	---

Axe prioritaire	7 - REpondre A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION
-----------------	--

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
-----------------	---

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES
-----------------	--

	PARTENAIRES, PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020	DES
--	---	-----

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.5. Role of partners in the implementation of the programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]
(LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE
RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Les progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et à des handicaps permanents ou naturels, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET
DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU
RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHES 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficacité et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

--

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens RAMO FEDER	Résumé à l'intention des citoyens	20 mai 2016			Résumé à l'intention des citoyens FEDER		
Rapport sur la mise en oeuvre des instruments financiers	Rapport sur la mise en œuvre des instruments financiers	31 mai 2016			Note état d'avancement des IF		